

Fiche descriptive (FIMO)

Formation Initiale Minimale Obligatoire *Marchandises*

Finalité de la formation

L'objectif est de former des conducteurs capables de réaliser des opérations de **transport routier de marchandises avec un véhicule de plus de 3,5 tonnes**, en respectant :

- Les règles de sécurité et la réglementation en vigueur,
- Les exigences de qualité de service,
- Les bonnes pratiques professionnelles, dans un cadre **salarié, indépendant ou associatif**.

Perspectives professionnelles

- L'obtention de l'habilitation permet d'exercer comme **conducteur routier de marchandises** sur des véhicules lourds (PTAC supérieur à 3,5 T).
- La formation assure une maîtrise durable des règles liées à la sécurité routière, à la réglementation sociale (temps de conduite, repos, utilisation du chronotachygraphe) et à la conduite économique.
- Des passerelles sont possibles : par exemple, un conducteur déjà titulaire d'un permis D1, D1E, C ou DE peut suivre une **formation complémentaire voyageurs** pour s'orienter vers le transport de personnes.

Public visé

- Toute personne souhaitant accéder à un emploi dans le **transport de marchandises** (salarié, entrepreneur, bénévole d'association).
- Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier de solutions d'adaptation : un diagnostic des besoins est réalisé à l'inscription et des aménagements peuvent être proposés avec l'appui de partenaires spécialisés.



Conditions d'accès

Posséder un permis C, CE, C1 ou C1E valide (ou un titre reconnu équivalent).

- Être âgé d'au minimum 21 ans.
- Disposer des compétences de base en lecture et écriture du français.

Informations importantes

- Le conducteur doit créer un compte sur **hubprotransport.com** pour obtenir son **–certificat de qualification (CQC)**, valable 4 mois.
- L'habilitation doit être **renouvelée tous les 5 ans** via une **formation continue obligatoire (FCO)** de 35 heures.

Modalités d'admission

- Validation des prérequis obligatoires.
- Inscription par téléphone, mail ou formulaire en ligne.
- Délai moyen d'entrée en formation : **14 jours** à compter de la demande, sous réserve de financement validé et de places disponibles.

Organisation pédagogique

- Formation dispensée **en présentiel**.
- Durée réglementaire : **140 heures** (7 h par jour).
- Encadrement par des formateurs spécialisés dans le transport routier.



Contenu de la formation (Arrêté du 3 Janvier 2008)

Thème 1 – Conduite rationnelle et sécurité

- Compréhension des caractéristiques techniques du véhicule et de ses organes de sécurité.
- Conduite sûre, économique et respectueuse de l'environnement, intégrant l'usage des systèmes embarqués.
- Techniques de changement de vitesses avec boîtes manuelles, automatisées ou automatiques.
- Règles de chargement, arrimage et manutention en sécurité.
- Mise en pratique : **10 heures de conduite dont 1 heure de manœuvres professionnelles**, complétées par 1 heure de commentaires pédagogiques.

Thème 2 – Réglementations du transport

- Réglementation sociale européenne et nationale (temps de conduite, repos, formation, conventions collectives).
- Règles applicables au transport public, à la location, au transport en compte propre.
- Documents et contrats nécessaires à l'acheminement des marchandises (national et international).

Thème 3 – Santé, sécurité routière et environnement

- Prévention de l'hypovigilance et gestion de la fatigue.
- Aptitudes physiques et mentales du conducteur.
- Conduite préventive et réaction en cas de situations d'urgence (exercices pratiques et études de cas).
- Principes élémentaires du secourisme.
- Risques spécifiques liés aux poids lourds (accidents du travail, circulation en tunnel, franchissement de passages à niveau, criminalité, transport de clandestins).



Thème 4 – Service et logistique

- Attitudes professionnelles valorisant l'image de l'entreprise et la qualité de service.
- Connaissance de l'environnement économique du transport routier et du fonctionnement du marché.

Encadrement et ressources

- Intervenants expérimentés dans le transport routier et titulaires d'habilitations officielles (Titre Professionnel ECSR mention Groupe Lourd ou diplôme équivalent).
- Infrastructures adaptées : pistes d'évolution, simulateur, véhicules poids lourds, ateliers mécaniques, salles multimédia.
- Remise de documents et supports pédagogiques réglementaires aux stagiaires.

Évaluation et suivi

- Feuilles de présence émargées demi-journée par demi-journée.
- Évaluations formatives régulières (QCM, mises en situation).
- Examen final :
 - Théorie : QCM de 60 questions (36 bonnes réponses requises).
 - Pratique : contrôle continu en conduite.
- Enquête de satisfaction réalisée en fin de parcours.

Validation et certification

- **Carte de Qualification de Conducteur (CQC)** délivrée par l'Imprimerie Nationale.
- **Attestation de fin de formation.**
- Formation **inscrite au CPF (RS 5769).**
- Certificateur : **Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.**
- Enregistrement valable jusqu'au **31/12/2026.**



EFFECTIFS

- Groupe de 12 participants maximum (possibilité d'intégrer 4 stagiaires supplémentaires en formation passerelle).

Financement et prise en charge

- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : la FIMO est inscrite au **Répertoire Spécifique (RS 5769)** et peut donc être financée partiellement ou totalement via le CPF.
- **OPCO Mobilités** : pour les salariés et alternants, l'employeur peut solliciter une prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques.
- **France Travail (ex-Pôle emploi)** : possibilité de financement via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou dans le cadre d'un projet validé avec un conseiller.
- **Financement entreprise** : les entreprises de transport peuvent financer directement la formation de leurs salariés (plan de développement des compétences).
- **Autofinancement** : les candidats peuvent s'inscrire à titre individuel et régler eux-mêmes la formation (possibilité d'échéancier selon conditions de l'organisme).

